



Projet d'établissement

Jardin d'enfants

«Mini Pousses»

Février 2026

SOMMAIRE

I-Projet d'accueil page 2

- A) La structure
- B) Une équipe pluridisciplinaire

II- Projet éducatif page 3

- A) Objectifs généraux
- B) Privilégier un accueil individualisé de l'enfant et de sa famille
 - a. Le premier accueil
 - b. L'accueil au quotidien

III-Evaluation de la qualité d'accueil page 4

- A) Respecter les rythmes et les besoins de chaque enfant
 - a. Les soins d'hygiène
 - b. L'alimentation
 - c. Le sommeil
- B) Veiller à la sécurité physique et affective de l'enfant
 - a. La sécurité physique
 - b. La sécurité affective
- C) Favoriser le développement de l'autonomie et de la socialisation
 - a. L'autonomisation
 - b. La socialisation
 - c. Egalité fille/garçon
- D) Contribuer à l'éveil de l'enfant
 - a. Le jeu libre
 - b. La motricité libre
 - c. Les activités encadrées
 - d. L'éveil sensoriel
 - e. Eveil artistique et culturel
 - f. Sorties et contact avec la nature

IV- Projet social et développement durable page 9

- A) La relation parents-professionnels
- B) Les partenaires
- C) Le soutien à la parentalité
- D) L'équité sociale
- E) Une démarche en faveur du développement durable

Le projet d'établissement est un document qui décrit les objectifs et méthodes de travail de la structure.

Il respecte la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

Il est élaboré par les professionnels (elles) à partir de discussions autour des pratiques professionnelles et permet de préciser les choix éducatifs de l'équipe. Il est également communiqué aux familles comme base d'échange.

I-Projet d'accueil

A) La structure :

Le jardin d'enfants «Mini pousses» peut accueillir simultanément 12 enfants de 7h à 9h et de 13h30 à 19h30 et 16 enfants de 9h à 13h30, âgés de 2 ans à 4 ans. Il est possible d'accueillir, ponctuellement, un enfant en plus à condition que le taux d'occupation n'excède pas 100% en moyenne hebdomadaire.

Nous accueillons le plus souvent les enfants en contrat régulier, avec des jours et des horaires fixes. Nous veillons à respecter son rythme par rapport à son temps de présence au sein de la structure. Pour le bien être de l'enfant, il est conseillé d'établir une amplitude horaire maximale de 10 heures par jour. Certains enfants peuvent être accueillis sur des temps occasionnels. C'est-à-dire, que l'enfant vient sur des temps proposés en fonction des places disponibles.

Le jardin d'enfants est ouvert de 7h à 19h30 (6h30-20h avec l'accord de la commission d'admission), tous les jours de la semaine sauf le mercredi et les vacances scolaires. C'est le centre de loisirs qui prend le relais pour la prise en charge des enfants du jardin d'enfants. Le centre de loisirs utilise les mêmes locaux que le jardin d'enfants et un (e) professionnel (elle) des Mini Pousses accueille et accompagne les enfants sur ces temps là. Tout est mis en place pour que les enfants gardent les mêmes repères qu'au jardin d'enfants.

De plus, les enfants découvrent les règles du centre de loisirs et apprennent à connaître les animateurs, ainsi ils appréhenderont mieux les temps de périscolaires, lorsqu'ils seront scolarisés

Une Passerelle entre crèche et école :

Le jardin d'enfants propose un accueil en mi-temps, avec un temps d'école le matin et un temps au jardin d'enfants l'après-midi.

Les professionnels du jardin d'enfants emmènent les enfants à l'école le matin et vont les chercher le midi pour qu'ils puissent terminer leur journée chez les Mini Pousses.

Les déplacements se font à pied ou en minibus.

Selon l'article R23-47-5 du code de la santé publique :

*Pour les jardins d'enfants mentionnés au premier alinéa de l'article 18 de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, le projet éducatif mentionné au 1° de l'article R. 2324-29 du présent code **présente les dispositions prises pour que l'enseignement dispensé respecte, dans le cadre fixé par l'article R 131-12 du code de l'éducation, les normes minimales de connaissances requises par l'article L. 131-1-1 du même code.***

Au jardin d'enfants, nous accompagnons les enfants en travaillant sur différents points :

Le rythme de vie :

Nous proposons aux enfants des activités ludiques, éducatives pour vivre ensemble des moments de découverte. Les enfants vont à leur rythme dans leur exploration.

Au jardin d'enfants, nous faisons régulièrement des sorties et des nouvelles rencontres. (Ferme pédagogique, maison d'accueil familial, marché ...)

L'autonomie :

Nous accompagnons les enfants dans les différents moments de la journée (activités, repas, change, sieste...). Chaque moment est l'occasion de favoriser son autonomie. Nous amenons l'enfant à être acteur de ce qu'il fait, en lui permettant de faire ses propres choix.

La responsabilité :

Donner des responsabilités à l'enfant va lui permettre de se sentir valorisé, de gagner en confiance. Il va prendre conscience de ses actes et de leurs éventuelles conséquences. Nous l'invitons à se servir à boire seul, se laver les mains, débarrasser son plateau au moment du goûter.

La vie en collectivité :

La collectivité doit permettre à l'enfant de respecter les autres, ainsi que l'environnement où il est accueilli. Il va découvrir de nouvelles personnalités.

Nous proposons des temps d'échanges avec les enfants pour connaître leurs émotions du jour. Cela permet de développer le langage, d'apprendre à identifier et nommer ses émotions pour pouvoir ainsi mieux les gérer.

Cette continuité entre jardin d'enfants et école permet à l'enfant d'être scolarisé progressivement et en respectant son rythme. Ainsi, il pourra mieux appréhender les journées entières à l'école.

Pour les enfants non scolarisés, ils sont accueillis toute la journée, comme un accueil classique en structure collective, c'est-à-dire en accueil régulier ou en accueil occasionnel.

L'accueil régulier

Les 16 places d'accueil régulier correspondent à des contrats de 3 mois minimum (sauf cas exceptionnel) à un an avec reconduction (Ils sont réajustés en fin de chaque année civile pour déterminer le coût horaire fixé par la CNAF). Les besoins des familles sont étudiés lors d'un entretien avec le (la) responsable puis validés par la commission d'admission. Le contrat d'accueil peut être révisé, au maximum trois fois par an et après au moins un mois de présence, à la demande des familles ou de la direction de l'établissement. La demande de changement de contrat, devra être validée par la commission d'admission.

Parmi ces 16 places, un contrat peut être proposé à horaires modulables. Un tel contrat peut être demandé lorsque les parents de l'enfant accueilli ne connaissent pas à l'avance leurs plannings de travail sur une semaine ou d'une semaine à l'autre.

En revanche, si sur 4 semaines consécutives, la direction constate que les horaires de présence sont réguliers, la commission d'admission pourra requalifier le contrat comme classique avec des horaires définis

L'accueil occasionnel

L'accueil occasionnel est un accueil non contractualisé. L'enfant vient sur des temps proposés en fonction des places disponibles. La réservation d'une place d'accueil occasionnel est obligatoire au maximum 15 jours à l'avance.

L'accueil d'urgence

L'accueil d'urgence est limité à un contrat d'un mois (avec possibilité d'être renouvelé pour un mois à titre exceptionnel). Il répond à toutes circonstances imprévues ne permettant pas le mode d'accueil habituel.

L'accueil des enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique est possible si toutes les conditions permettent d'assurer un accueil de qualité. Ils peuvent être accueillis jusqu'à l'âge de 6 ans.

Un projet d'accueil individualisé sera établi en collaboration avec le (la) médecin traitant, les parents, le (la) référent(e) «santé et accueil inclusif» et la direction.

Une demande d'aide pour l'accueil d'enfants en situation de handicap peut être demandé à la CAF. Elle permet une prise en charge financière de coûts d'intervention d'une tierce personne expérimentée et formée afin d'accompagner l'enfant dans les meilleures conditions (activité, temps de soin, repas...)

B) Une équipe pluridisciplinaire

L'équipe du jardin d'enfants est composée de professionnel (elles) petite-enfance, d'auxiliaires de puériculture, d'éducatrices de jeunes enfants, d'un référent (e) « santé et accueil inclusif », d'un médecin et d'une psychologue.

La directrice, possède le diplôme d'éducateur de jeunes enfants. Il (elle) est responsable et garant de l'application du règlement de fonctionnement de la structure, vis à vis de l'association gestionnaire, des parents et du personnel dont il est le responsable hiérarchique. Il veille à la bonne hygiène générale de la structure, la sécurité et le développement somatique et psycho affectif des enfants. Il est le garant du projet pédagogique élaboré avec l'équipe et met en place les projets pour dynamiser et enrichir la structure. Il intervient au moins 7 heures par semaine en temps administratif et le reste sur le terrain, auprès des enfants.

L'auxiliaire de puériculture et le (la) professionnel (elle) petite-enfance, prennent soin de chaque enfant de façon individualisée et adaptée dans le but de favoriser son développement psychologique, somatique et intellectuel. Ils (elles) assurent les soins en fonction des besoins des enfants (repas, sommeil, hygiène, éveil, activités, communication, ...)

Le référent « santé et accueil inclusif », est chargé(e) d'informer, de sensibiliser et de conseiller l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation d'handicap ou atteint de maladie chronique. Il intervient une heure par mois.

Le médecin référent en complémentarité avec le référent « santé et accueil inclusif », organise les protocoles médicaux et les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence. En cas de besoin, il accompagne, le référent « santé et accueil inclusif » à la rédaction des P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé).

Le psychomotricien, propose des groupes d'analyse de la pratique, une à deux fois par an, pour aider l'équipe à prendre du recul, à se questionner, à réfléchir sur des situations complexes ou qui lui pose question, à faire évoluer les pratiques pour ainsi, mieux répondre aux besoins des enfants.

Le jardin d'enfants pourra accueillir des stagiaires et des agents en contrat d'apprentissage. Compte tenu de la capacité du jardin d'enfants, le nombre de stagiaire ne pourra pas excéder un. Ils sont toujours placés sous le regard et la responsabilité d'un (une) professionnel (elle). Avant d'intervenir auprès des enfants, il leur est demandé un temps plus ou moins long d'observation. Ainsi, ils prennent le temps de s'imprégner des savoir-faire et savoir-être des professionnels (elles) et de faire connaissance avec les enfants. En fonction de leur niveau de professionnalisation et de leurs compétences, des responsabilités leurs sont confiées progressivement, toujours sous le regard attentif des professionnels (elles).

Cette complémentarité permet d'avoir des regards différents sur certaines situations et un partage des savoir-faire. L'équipe se soutient au quotidien. Chacun peut passer le relai à son/sa collègue quand il en ressent le besoin. Avec l'aide du psychomotricien, des analyses de la pratique sont effectuées ponctuellement.

L'équipe bénéficie également tous les ans d'une formation en groupe qui permet une remise en question, une ouverture d'esprit et un enrichissement de sa pratique professionnelle. Des formations individuelles sont également envisagées à la demande du professionnel (elle). Cela lui permet d'approfondir ses connaissances sur un thème particulier

II- Projet éducatif

A) Objectifs généraux :

Le fil conducteur de cette démarche est bâti autour des besoins fondamentaux du jeune enfant accueilli en collectivité. Ils ont été ainsi définis :

L'enfant a besoin **d'un environnement sain et sûr**. Le milieu dans lequel il évolue respecte ses besoins et ses rythmes (alimentation équilibrée et adaptée à son âge, temps de repos). L'espace doit être suffisamment sécurisé et adapté à son stade de développement pour permettre à l'enfant de se mouvoir et de faire des expérimentations.

Il faut également à l'enfant **des relations individualisées, chaleureuses et stables**. Il a besoin que l'on prenne en compte ses particularités (habitudes, mais aussi handicap...) et qu'on reconnaisse son appartenance à sa famille et à sa culture. Les professionnels (elles) font preuve d'une attention bienveillante et d'une disponibilité tant physique que psychique (regard, écoute, gestes, paroles,...). La valorisation et les encouragements aident l'enfant à développer une confiance et une estime de soi. Des repères et des relations stables sécurisent l'enfant qui s'autorise alors à moins dépendre de l'adulte.

Enfin, l'enfant a besoin **d'expériences adaptées à son niveau d'éveil**. C'est pourquoi, l'organisation de son milieu de vie permet des expérimentations libres... Le plaisir de l'enfant est une notion importante. Les professionnels (elles) proposent des activités qui favorisent l'autonomisation, la socialisation et les relations entre enfants. L'adulte accompagne l'enfant, le guide mais ne fait pas à sa place : « aide-moi à faire tout seul ».

De ces besoins fondamentaux émergent les grands principes éducatifs de la structure qui se déclinent en 6 points :

- 1- Privilégier un accueil individualisé de l'enfant et de sa famille
- 2- Respecter les rythmes de vie et les besoins de chaque enfant
- 3- Veiller à sa sécurité physique et affective
- 4- Contribuer à l'éveil de l'enfant
- 5- Favoriser le développement de son autonomie et de sa socialisation
- 6- Parents et professionnels (elles), des Co-éducateurs

Ces différents points constituent la trame de ce document, ils seront détaillés par des illustrations de la vie quotidienne.

B) Privilégier un accueil individualisé de l'enfant et de sa famille

Qu'est-ce que l'accueil ? « La phase d'accueil est à voir comme le début d'un temps particulier, c'est un passage de relais. » (Métiers de la Petite Enfance N°106, février 2005, p 9). Être en capacité d'accueil, demande, de la part de l'adulte, une disponibilité physique et psychique, d'être en empathie. Que ce soit pour le premier accueil ou quotidiennement, il est important de prendre le temps d'accueillir l'enfant et sa famille à leur arrivée.

a) Le premier accueil

La séparation est un moment délicat mais nécessaire pour l'enfant comme pour ses parents : c'est apprendre à se détacher progressivement l'un de l'autre afin que l'enfant puisse devenir autonome. Du côté de l'enfant, se séparer de son parent, c'est pouvoir vivre de nouvelles expériences, investir d'autres lieux et connaître d'autres personnes. Du côté des parents, c'est accepter que l'enfant se détache d'eux, s'autonomise et se socialise.

Se préparer à se séparer, c'est prendre le temps de passer le relais à des professionnels (elles) qui sauront se montrer à l'écoute de l'enfant tout en respectant la place des parents. Pour cela, une période de transition, d'adaptation est nécessaire.

La familiarisation est individualisée, plus ou moins longue selon les besoins exprimés par l'enfant ou sa famille. Le premier temps de familiarisation dure entre une à deux heures. La première demi-heure est réalisée dans la salle de vie et elle permet aux parents et à l'accueillant(e) référent (e) d'échanger sur les habitudes et rythmes de l'enfant.

Le (la) professionnel (elle) note les renseignements fournis par les parents sur une fiche. Le parent est invité à rester un peu puis à se retirer afin de permettre à l'enfant d'expérimenter la séparation sur un temps court. Ces temps vont s'allonger peu à peu et être proposés sur des moments de repas, de sieste, d'activités permettant à l'enfant et à accueillant(e) référent (e) de se familiariser l'un avec l'autre.

L'équipe s'adapte en fonction des besoins de l'enfant. Il est donc possible d'allonger la période de familiarisation si l'enfant a besoin de temps supplémentaires.

Cette référence « individuelle » s'estompe peu à peu, pour laisser place à une référence « groupale » où l'enfant et sa famille sont accueillis par l'ensemble de l'équipe de chaque unité.

Le personnel est bien identifié et permet à l'enfant d'avoir des attachements multiples. Les photos du personnel dans l'entrée indiquent aux familles quelles sont les professionnels (elles) de chaque groupe.

b) L'accueil au quotidien

Chaque enfant est accueilli à l'entrée par un(e) professionnel (elle). Le parent est invité à déposer les affaires de son enfant à son porte-manteau. Celui-ci doit prévoir un sac avec des tenues de rechange et au besoin doudou et tétine. Les enfants qui arrivent avant 7h peuvent arriver en pyjama. C'est le moment pour échanger avec le (la) professionnel (elle) afin de transmettre les informations éventuelles du matin ou de la nuit comme le rythme du sommeil, l'heure du dernier repas, la prise de médicaments... et tout ce qui permettra une continuité dans les soins à apporter aux enfants.

Le parent prend un temps avec son enfant pour se dire au revoir. Le (la) professionnel (elle) accompagne ce moment pour faciliter ce temps de séparation.

Le doudou, appelé aussi « objet transitionnel » peut permettre, à l'enfant, de faciliter la séparation. Cet objet est le lien entre la maison et la structure d'accueil. Il permet à l'enfant de se rassurer et de se sentir en sécurité.

Le moment des retrouvailles est également un moment important pour l'enfant et son parent. Le (la) professionnel (elle) prend le temps de transmettre, au parent, les informations de l'enfant et les moments captivants de sa journée. Durant ce temps, le professionnel reste disponible et à l'écoute du parent et de son enfant.

III- L'évaluation de la qualité d'accueil

Selon les modalités définies à l'article R2324-29 du code de la santé publique, pour évaluer la qualité de notre accueil, nous nous appuyons sur les référentiels prévus par le Code de l'action sociale et des familles. Nous vérifions notamment :

- Le bien-être et la sécurité de l'enfant
- La qualité des relations adultes/enfants
- Le développement de l'autonomie
- La relation avec les familles
- L'aménagement des espaces de vie
- La cohérence du travail en équipe

Nous réalisons régulièrement des observations dans les groupes, des échanges et analyses lors des réunions d'équipe, des retours des familles, un bilan annuel de nos pratiques et le suivi de quelques indicateurs (familiarisation, transmissions)

Les résultats de nos observations et bilans nous permettent d'identifier les points à améliorer, de mettre en place des actions (aménagement, outils, projets...) et de suivre ces actions tout au long de l'année.

A) Respecter les rythmes et les besoins de chaque enfant

Les professionnels (elles) sont à l'écoute des besoins de chaque enfant. Afin d'y répondre, une relation individualisée est privilégiée. De là découle une sécurité physique et affective indispensable à son développement et à sa construction en tant qu'individu autonome.

Plusieurs temps de soins sont à distinguer :

- a. Les soins d'hygiène
- b. L'alimentation
- c. Le sommeil

a) Les soins d'hygiène

1- Le change

Le change est un soin d'hygiène et de confort. C'est un moment individualisé entre l'enfant et le (la) professionnel (elle). Il permet une attention particulière de l'enfant tout en respectant sa pudeur. Si l'enfant n'a pas encore acquis la propreté, il est changé régulièrement. Le (la) professionnel (elle) verbalise ses gestes pour rassurer l'enfant, le sécuriser.

2- L'acquisition du contrôle sphinctérien

L'acquisition du contrôle sphinctérien marque une étape importante dans l'acquisition de l'autonomie de l'enfant. Ce processus nécessite une autonomie psychique autant que physique. D'un point de vue physique, les sphincters de l'enfant sont aptes à la continence entre 20 et 30 mois. Cependant, l'acquisition du contrôle sphinctérien ne peut se mettre vraiment en place que vers 24-30 mois, pour des raisons de maturité intellectuelle et affective. Tout cela participe à son autonomisation globale.

L'acquisition du contrôle sphinctérien ne peut se faire de manière sereine que si les demandes des adultes ne dépassent pas les possibilités de l'enfant. Le pot peut être proposé aux plus grands en accord avec les habitudes familiales et à condition que l'enfant ait la maturité psychique nécessaire. Il n'ira sur le pot que s'il est d'accord. C'est un moment qui s'accompagne de rituels, comme tirer la chasse d'eau et se laver les mains.

Les professionnels (elles) indiquent aux parents quand ils remarquent que la couche est fréquemment sèche. Il arrive que les enfants réclament le pot par imitation. La cohérence entre le domicile et le jardin d'enfants est souhaitable, néanmoins, certains enfants sont continents chez eux, mais pas au jardin d'enfants ou inversement. Il ne faut pas s'en inquiéter : c'est le signe que l'autonomie sphinctérienne est en marche.

L'adulte a un rôle essentiel : écouter, encourager, valoriser, dédramatiser la situation, être patient et indulgent. Le forçage, les menaces sont contre-productifs. Il faut aussi éviter d'associer entrée à l'école et continence et de résister aux pressions extérieures. Une acquisition de la continence dans de bonnes conditions évite les troubles ultérieurs (constipation,...) et favorise l'estime de soi.

Les signes qui indiquent que l'enfant est prêt :

- il marche de manière assurée, monte et descend les escaliers
- manifeste une réaction ou en parle lorsqu'il défèque ou urine
- la couche est sèche à l'heure habituelle du change, et ce à plusieurs reprises
- il veut faire des choses par lui-même et imiter les grands
- il s'intéresse aux toilettes ou au pot
- il offre ses jouets, son doudou (même s'il les reprend aussitôt)
- il joue à placer des objets dans un récipient (intègre la notion dedans/dehors)
- il montre un intérêt pour les jeux d'eau
- il sait s'exprimer (avec des mots simples)

b) L'alimentation

Chez l'enfant, manger répond à plusieurs fonctions. La première est celle de satisfaire la faim. Mais il est bien plus que cela, c'est aussi un moment de plaisir et de découverte sensorielle (sur les plans gustatif, olfactif, visuel, tactile) : plaisir de croquer, sucer...

A tout âge le repas reste un acte social de communication, c'est ainsi que dans la plupart des cultures, les échanges, la convivialité s'expriment autour du repas. Des règles de vivre ensemble accompagnent le repas, ce qui en fait un espace de socialisation à plusieurs niveaux. Les repas rythment la journée de l'enfant et lui apportent des repères de temps.

Les échanges avec les parents permettent aux professionnelles de s'ajuster au plus près des habitudes et de l'évolution de l'enfant. Ils peuvent conseiller les parents qui le demandent.

Les professionnels (elles) veillent à offrir des conditions optimales pour que le repas soit un moment convivial et de plaisir. Ils favorisent l'échange et le plaisir autour du repas. Les enfants pourront apprendre à découvrir de nouvelles sensations et de textures, à nommer les aliments.

Chez les Mini Pousses, il y a deux services. Vers midi, ce sont les enfants accueillis en journée complète qui commencent à manger. Puis, dans un second temps, les enfants qui reviennent de l'école prennent leurs repas vers 12h30. Un plateau repas est servi aux enfants avec l'entrée, le plat et le dessert. Les enfants peuvent ainsi manger les aliments dans l'ordre qu'ils souhaitent en respectant leurs rythmes.

La manipulation et l'expérimentation aident l'enfant à découvrir ce qu'il mange.

On incite les enfants à goûter de tout, mais sans insister. Le temps du repas doit rester un moment de plaisir et de convivialité pour l'enfant.

Toujours pour favoriser son autonomie et dès qu'il en est capable, il peut effectuer certaines choses seules (enlever la peau des bananes, l'opercule des yaourts...).

Lorsqu'il a terminé, il pourra prendre un gant humide pour se nettoyer la bouche et les mains, puis il pourra le déposer dans une bassine.

c) Le sommeil

Le coucher s'apparente à une séparation. Pour pouvoir s'abandonner au sommeil, l'enfant doit donc se sentir sécurisé. C'est pourquoi l'accompagnement au repos est ritualisé.

En collectivité, il est essentiel que l'enfant se sente considéré comme un individu à part entière, avec ses singularités, ses préférences, ses habitudes... C'est pourquoi les professionnels (elles) questionnent les parents à propos des rituels de l'enfant notamment lors de la période d'adaptation. Certains sont bien sûr plus délicates voire impossibles à reproduire en collectivité.

Les parents peuvent être amenés à demander à l'équipe de réveiller l'enfant ou de le coucher à heures fixes, souvent pour qu'il « dorme mieux le soir ». L'équipe tentera de comprendre ce qui motive cette demande pour mieux en saisir les enjeux. Le rythme de l'enfant est différent en collectivité. Le personnel pourra donc être amené à ne pas répondre entièrement aux demandes des parents. Un cycle de sommeil interrompu peut compliquer l'endormissement du soir.

Le jardin d'enfants dispose d'une salle de sieste pouvant accueillir 13 enfants. L'enfant est couché dans un lit bas et les lits sont attirés pour lui donner des repères.

Un temps de lecture est proposé avant le coucher. Les enfants sont conduits jusqu'à leur chambre et repèrent eux-mêmes leur lit. Ils dorment dans une semi-obscurité afin de distinguer le jour de la nuit.

Un adulte surveille la chambre dans une attitude apaisante propice à la sérénité des enfants. Sa présence rassure les enfants jusqu'à leur réveil. Chacun dort selon ses besoins. L'adulte présent fait sortir au fur et à mesure les enfants éveillés afin de ne pas perturber le sommeil des autres. Au lever, les professionnelles les laissent jouer tranquillement dans la pièce principale pour qu'ils se réveillent progressivement.

Il arrive qu'un enfant ne trouve pas le sommeil. Il peut être allongé sur un coussin « la fleur » auprès des professionnelles dans l'espace de vie. Les bruits familiers et la proximité des adultes l'aident à se détendre.

B) Veiller à la sécurité physique et affective de l'enfant

L'enfant a besoin de sécurité tant physique qu'affective pour se développer harmonieusement. Le jardin d'enfants et l'équipe offrent un cadre rassurant et sécurisant.

a) La sécurité physique

Un espace adapté à leur niveau de développement assure la sécurité physique des enfants (mobilier, espaces délimités, protégés, normes d'accueil des jeunes enfants).

La surveillance des adultes offre un cadre propice à la sécurité des enfants : l'accompagnement au quotidien, le règlement de fonctionnement, une surveillance de la santé et de l'hygiène. La vigilance des professionnels (elles) n'empêche pas les conflits, l'énerverment et les pulsions au sein du groupe d'enfants.

Les règles et limites donnent des repères aux enfants. C'est un cadre rassurant et sécurisant. Quand l'enfant peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres, le (la) professionnel (elle) intervient. Il est important d'accompagner l'enfant en lui permettant d'être libre pour qu'il puisse faire ses propres expériences. Si toutefois l'enfant ne respecte pas le cadre, on essaie de trouver une alternative plus adaptée à son besoin du moment. (Par exemple s'il monte sur une table, on lui propose le toboggan).

b) La sécurité affective

La sécurité affective de l'enfant est favorisée par des relations chaleureuses, bienveillantes et stables avec les professionnels.

Des repères, rituels et références ainsi que la disponibilité physique et psychique de l'adulte participent à la sécurité du cadre d'accueil. Les professionnels (elles) sont attentifs aux besoins de l'enfant. Ils l'encouragent dans ses progrès, l'aident à grandir en le considérant comme un sujet singulier avec ses désirs et son histoire propre.

Pour faciliter cette sécurité affective, l'objet transitionnel a une place importante chez les Mini Pousses. Il fait le lien entre la maison et la structure d'accueil. C'est un objet qui rassure et sécurise l'enfant. Ce peut être un doudou, un bout de tissu, une peluche ... C'est l'enfant qui le choisit. Il permet de faciliter la séparation et de mieux appréhender la journée. L'enfant a un accès libre à son objet transitionnel. Néanmoins, le (la) professionnel (elle) incite l'enfant à le poser afin qu'il puisse jouer plus librement.

Pour certains enfants, la tétine a toute son importance comme le doudou. Nous l'incitons progressivement à s'en détacher afin de faciliter le développement du langage et de la communication avec les autres.

C) Favoriser le développement de l'autonomie et de la socialisation

a) L'autonomisation

L'autonomie, c'est être capable de faire avec l'aide, puis sans l'aide de l'adulte. L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant, il est là pour le guider et l'accompagner dans cette autonomie. C'est aussi amener l'enfant à faire ses propres choix.

Il est important que l'enfant ait envie de grandir, de faire seul et de prendre des initiatives. Un climat de confiance qui le sécurise et la disponibilité de l'adulte l'aideront dans ce sens. La présence rassurante de l'adulte, des interactions adulte/enfant de qualité encouragent l'enfant et le valorise. Les enfants sont changés debout dans la limite du possible.

Quotidiennement, les professionnels (elles) favorisent l'autonomie des enfants. Durant le change, le (la) professionnel (elle) propose à l'enfant de :

- se nettoyer tout seul avec un coton,
- s'habiller et se déshabiller,
- se laver les mains,
- enlever et mettre sa couche culotte,

Durant le repas, la professionnelle propose :

- à l'enfant d'aller chercher un gant pour se nettoyer la bouche,
- mettre le gant et la serviette sale dans une bassine.

Durant le jeu, la professionnelle propose :

- le libre choix de venir en activité ou rester en jeu libre,
- le choix entre plusieurs activités,
- motricité libre et jeu libre,
- mettre ses chaussures tout seul pour aller dehors

Prendre le temps d'observer l'enfant permet de suivre son évolution. Les échanges avec les parents aident à comprendre comment il vit à la maison pour s'adapter au mieux à la crèche.

Des propositions de son niveau ainsi que le droit de refuser, voire de revenir en arrière, aident l'enfant dans son autonomisation. Lui en demander trop, serait source de sentiment d'échec nuisible à la confiance en soi.

b) La socialisation

De façon plus globale, la socialisation est le respect des autres et des règles de vie. Cela passe par la prise en compte de l'autre, les échanges ainsi que le partage. C'est notamment en « entrant » dans la collectivité que l'enfant apprend la socialisation. Ce dernier a besoin de se confronter aux autres pour se socialiser et aux règles qu'il intégrera petit-à-petit.

Pour la construction de sa personnalité, l'enfant a besoin de limites et d'interdits. Elles permettent de le rassurer et de le sécuriser en lui donnant des repères pour mieux comprendre les autres et le monde qui l'entoure.

Les professionnels (elles) jouent un rôle important dans la socialisation de l'enfant. Ils sont là pour l'accompagner au mieux dans ce processus. L'adulte pose des mots sur les actions et les émotions, il donne un sens à ce que l'enfant ressent. Il utilise des mots adaptés non infantilisants.

Les professionnels (elles) pratiquent au quotidien **la communication par signes** associée à la parole. Cet outil peut permettre une meilleure compréhension des besoins, des envies et des émotions des enfants et ainsi limiter les frustrations. Cela ne ralentit pas le processus d'apprentissage du langage. Le geste toujours associé à la parole permet à l'enfant d'enrichir son vocabulaire.

c) L'égalité filles/garçons

Pour permettre aux enfants de se sentir épanouis et de grandir sur un même pied d'égalité, au jardin d'enfants nous cassons les stéréotypes.

En effet, qu'on soit fille ou garçon, les professionnelles gardent la même posture. Ils agissent et communiquent de la même manière, il n'y a pas de différence entre les filles et les garçons.

Nous proposons, les mêmes activités et les mêmes jouets aux enfants. Nous veillons à offrir un espace neutre où les enfants peuvent aller du coin dinette et poupées au coin voiture/ garage et construction. Nous écoutons leurs besoins et leurs envies.

Nous veillons à valoriser les enfants sur leurs qualités personnelles. Nous les encourageons à exprimer leurs émotions et à pleurer s'ils en ressentent le besoin.

D) Contribuer à l'éveil de l'enfant

L'enfant a besoin d'un milieu qui favorise l'éveil de ses sens et de son esprit.

Pour se développer, s'éveiller et s'épanouir, l'enfant doit avant tout pouvoir évoluer dans un milieu qui lui permette de découvrir par lui-même diverses situations. Il explore son environnement sans que l'adulte n'anticipe ses apprentissages, ni ne fasse à sa place. Ce regard attentif et bienveillant de l'adulte lui offre un cadre sécurisé.

Des jeux libres ou des activités plus encadrées lui seront proposés, selon son âge, ses envies, ses besoins.

a) Le jeu libre

Le jeu libre permet à l'enfant de faire ses propres expériences. L'aménagement de l'espace et les jeux à disposition vont contribuer à favoriser ses découvertes. (Coin moteur, coin imitation, coin lecture...) Dans la vie courante, de nombreuses occasions s'offrent à lui pour entretenir sa curiosité. Chaque découverte, observation participent à son éveil. Il favorise sa confiance en soi et son autonomie. Le jeu libre ne signifie pas que l'enfant joue seul. L'adulte est là, disponible pour accompagner l'enfant dans ses découvertes, ses potentialités, mais aussi ses hésitations.

Les jeux libres permettent à l'enfant d'explorer l'environnement qui l'entoure : il manipule, se déplace, lance, jette, détourne les objets comme il le souhaite.

Plus grand, il apprécie de plus en plus de pouvoir imiter l'adulte, tout en laissant vagabonder son imaginaire (dînette, voitures, déguisements, coin lecture,...), mais aussi de pouvoir assouvir son besoin de courir, sauter, pédaler (vélos, cerceaux, toboggan,...) C'est ainsi qu'il explore les possibilités de son corps.

b) La motricité libre

Le concept de la motricité libre a été inventé par le Dr Emmi Pikler à l'origine de la pédagogie Loczy. La motricité libre, consiste à laisser acquérir chaque étape de son développement (se retourner, ramper, s'asseoir, marcher) par lui-même, à son rythme, sans que l'adulte ne fasse à sa place.

Chez les Mini Pousses, le groupe d'enfants est âgé entre 2 à 4 ans, nous proposons donc des jeux de motricité (ballons, vélo, bilibo, cerceaux...) et de motricité fine (jeux d'encastrement, de construction, puzzles...)

L'enfant n'explore jamais le monde seul, le (la) professionnel (elle) est présent pour l'accompagner et l'encourager dans ses découvertes, mais il ne fait pas les choses à sa place.

c) Activités encadrées

L'enfant en grandissant apprécie des activités plus encadrées. L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant. L'objectif est le plaisir de la découverte, l'éveil des sens et non la production d'un objet fini satisfaisant le sens esthétique de l'adulte. Les activités encadrées n'ont pas des objectifs d'apprentissage. Il s'agit de favoriser la créativité de l'enfant, l'aider à découvrir ses potentialités. L'enfant découvre par lui-même grâce à des explorations multiples, par tâtonnements et expérimentations. L'adulte propose ainsi les jeux « de table » (puzzle, mémo,...), les jeux favorisant sa motricité fine (crayons, gommettes,...) et les jeux de collaboration (jeux de règles).

d) L'éveil sensoriel

L'éveil sensoriel est un ensemble d'activités qui développe les sens des tout-petits (l'ouïe, la vue, l'odorat, le goût et le toucher). Par la découverte de ses sens, l'enfant va pouvoir prendre conscience de son corps, et du monde qui l'entoure (bruits, sensations...). Au jardin d'enfants, nous proposons des activités sensorielles ou des jeux d'éveil sensoriel qui vont aider l'enfant à s'exprimer, s'apaiser, et mieux gérer ses émotions. Cela va développer également, la créativité de l'enfant. Il est avant tout essentiel que l'enfant prenne du plaisir lors des activités.

Les professionnels (elles) proposent donc, de nombreux jeux ou activités, avec une variété de matières et de matériaux ainsi que diverses activités d'éveil :

- Parcours sensoriel,
- Peinture, Pâte à modeler,
- Activités de manipulation,
- Cuisine,
- Atelier Snoezelen,
- Eveil musical (chansons, comptines, instruments de musique)
- Espace motricité...

Pour permettre la diversité des activités, nous faisons appel à des **intervenants extérieurs** (spectacle, éveil musical, psychomotricité...) et organisons des **sorties** (Bibliothèque, ferme, zoo, dojo, piscine, marché...)

e) L'éveil artistique et culturel

Pour permettre aux enfants de s'ouvrir aux autres et au monde qui l'entoure, nous proposons régulièrement des activités en lien avec les arts et la culture comme l'éveil musical, la danse, les temps chez les bébés lecteurs...

Nous écoutons, régulièrement, de la musique classique, de la musique africaine ou d'Amérique du sud...

L'objectif est de sensibiliser les enfants aux arts et à la culture, d'éveiller leur curiosité, de développer leur créativité, leur imaginaire et leur fibre artistique.

C'est également un moyen de mieux connaître ses émotions et de les exprimer. En effet, les ateliers peinture, modelage, expression corporelle, musique... permettent de libérer ce que l'on ressent, d'apprendre à mieux se connaître, de s'affirmer et d'enrichir sa personnalité.

f) Sorties et contact avec la nature

Au jardin d'enfants, la nature a une place importante, et notre équipe met tout en œuvre pour la valoriser et la protéger. En effet, les espaces et les éléments naturels offrent un terrain de jeux et de découverte incroyable pour nos tous petits.

Pour les enfants tout est source d'exploration et d'expérimentation, transvaser l'eau, toucher et gratter la terre, écrire avec des bouts de bois, sentir la mousse, utiliser les écorces, observer les insectes, les animaux... les enfants éveillent leurs sens et prennent conscience de la nature.

Régulièrement, nous proposons des sorties à pied ou en minibus. Nous proposons des promenades dans la commune de Pouzauges, des sorties en forêt, au zoo, à la ferme pédagogique, dans des parcs...

La mini-ferme installée sur la cour du jardin d'enfants composée de lapins et cochons d'inde, permet aux enfants de comprendre les besoins des animaux (manger, boire, dormir), de les sensibiliser au respect des animaux et de développer l'apaisement, l'autonomie et la responsabilité.

IV- Projet social et développement durable

A) La relation parents-professionnels (elles)

Pour les professionnels (elles), accueillir l'enfant c'est aussi accueillir ses parents. Afin que l'accueil se déroule au mieux, une relation de confiance sereine doit se construire et s'installer. Les professionnels (elles) ont conscience qu'il est difficile de confier son enfant à des personnes extérieures et que la séparation n'est pas facile. Les parents ont besoin d'être rassurés sur le fait que les professionnels (elles) s'occupent bien de leur enfant.

Les professionnels (elles) sont en quête de reconnaissance, de respect et de confiance de la part des parents. En effet, les professionnels (elles) apprécient que leurs compétences professionnelles soient reconnues des parents.

Parents et professionnels (elles) doivent travailler ensemble, ceci afin d'assurer une bonne continuité éducative. Pendant l'adaptation, les parents communiquent des informations importantes sur leur enfant et inversement les professionnels (elles) expliquent les points essentiels concernant le jardin d'enfants (rappel du règlement, fonctionnement, quotidien, rythme des journées...)

L'enfant grandissant, les attentes des parents évoluent. C'est ainsi que les temps de transmissions du matin et du soir sont des échanges privilégiés. A tout moment, il est également possible de faire un point sur l'accueil de l'enfant. Les professionnels (elles) restent à l'écoute des demandes des parents. Cependant certaines ont leurs limites et il est difficile de faire du "cas par cas". Des conflits peuvent apparaître. L'équipe et la responsable chercheront à proposer des pistes, des terrains d'entente pour que l'accueil de l'enfant n'en pâtisse pas. Les malentendus seront discutés pour que les tensions s'apaisent.

Des temps de rencontre conviviaux sont parfois organisés pour permettre aux parents d'être plus acteurs au sein de la structure : fête, gazette, spectacles...

B) Les Partenaires

Le jardin d'enfants s'inscrit activement dans son environnement social.

Au niveau de la commune de Pouzauges, les élus communautaires du service enfance et jeunesse sont régulièrement informés de la vie de la structure. Les services techniques communaux interviennent, en cas de besoins, et veillent au bon fonctionnement des locaux.

La Communauté des communes du Pays de Pouzauges, nous permet de bénéficier de la salle de judo. Nous organisons donc régulièrement des temps de motricité dans cette salle qui est spacieuse et sécurisée.

Des temps à la Bibliothèque sont organisés, notamment des temps de « bébé lecteur ».

La Maf : Maison d'accueil familial

Nous organisons, régulièrement, des rencontres avec les personnes âgées de la MAF de Pouzauges. Ces moments ont pour objectifs de créer un lien et une relation entre ces deux générations, et sont basés sur des ateliers d'éveil et de stimulation, comme du dessin, des ateliers de lecture, de la gym douce, d'arts plastiques ou de cuisine, ou tout simplement le temps d'un pique-nique.

Ces rencontres permettent aux personnes âgées de sortir de l'isolement. Cela leur donne une motivation et favorise leur estime de soi. Pour les enfants, ces moments de partage leur montre le respect de la différence et la tolérance.

Pour contribuer à l'inclusion des familles et mieux connaître leurs besoins, le jardin d'enfants travaille en étroite collaboration avec différents partenaires institutionnels :

La Protection Maternelle Infantile (PMI) du Conseil Départemental de Vendée.

Elle assure l'avis d'ouverture et le suivi du lieu d'accueil. Un contrôle régulier de la structure est effectué par le référent mode d'accueil de la PMI.

La Caisse d'Allocations Familiales (Caf) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Elles garantissent un accompagnement technique et financier.

C) Le soutien à la parentalité

L'équipe du jardin d'enfants est présente au quotidien pour accompagner les parents dans leur rôle. Ils sont les premiers éducateurs de leur enfant !

Par notre écoute bienveillante, nos conseils, nous nous efforçons d'informer, de rassurer, d'accompagner et d'orienter, si besoin, les familles.

D) L'équité sociale

Selon l'article L, 214-2 et L, 214-7 du code l'action sociale et des familles :

«Les différents modes d'accueil du jeune enfant mentionnés à l'article L. 214-1 contribuent à offrir des solutions d'accueil pour les enfants non scolarisés âgés de moins de trois ans, notamment ceux qui sont à la charge de demandeurs d'emploi et de personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article L. 262-9 ainsi que de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, comprenant le cas échéant des périodes de formation initiale ou continue y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant mentionnée au 3° de l'article L. 531-1 du code de la sécurité sociale, pour leur permettre d'accéder à un emploi, de créer une activité ou de participer aux formations et actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.»

Toute personne, qu'elle soit en couple, ou monoparental, en parcours d'insertion sociale et professionnelle peut faire une demande de préinscription au près du responsable du jardin d'enfants « Mini Pousses ». Une famille en recherche d'emploi ou étant en formation peut prétendre à une place au même titre qu'une famille qui occupe un emploi.

Le jardin d'enfants accueille et accompagne tous les enfants avec leurs différences, leurs particularités, leur handicap éventuel. Nous pouvons être en lien avec les différents acteurs autour de la prise en charge du handicap (CAMSP, SESSAD, CMP, PCO...).

Ainsi, cela permet aux parents de trouver du travail et de créer un lien social.

E) Une démarche en faveur du développement durable

De plus en plus, nous utilisons des matériaux de recyclage pour les activités éducatives (bricolage, décorations...).

Nous proposons, également, des activités « sans jeux et jouets » aux enfants où nous présentons, à la place, des éléments de récupération, des matériaux et objets en carton, plastique, inox, tissu permettent de multiples découvertes sensorielles, de créer de nouveaux jeux et de faire de nouvelles expériences.

Le recyclage, c'est aussi donner une seconde vie au linge usagé: des serviettes de toilette sont devenues des petites lingettes ou torchons pour remplacer le papier à usage unique, ou encore des gants de toilette à la taille des mains des enfants...

Au jardin d'enfants « Mini Pousses », nous essayons de dématérialiser les procédures, le plus possible. Nous essayons d'utiliser le moins possible de papier. Des efforts ont été engagés auprès de l'équipe pour réduire les impressions, privilégier le recto-verso, utiliser les anciens documents pour le brouillon...

Le dossier papier tend à se réduire au strict minimum et nous utilisons davantage les mails pour communiquer avec les familles.

Date

Association Calypso
Le Président
Laurent Dugast



CALYPSO

FAIT GRANDIR VOS **ENFANTS**

MINI-POUSSES

Jardin d'enfants «Mini Pousses»
6, Impasse de la Serge
85700 POUZAUGES
Tél : 02 51 57 06 65 (Poste 4)
minipousses@calypsopouzauges.fr